

Troisième Tech Sprint de l'ACPR

Fin février 2024, le pôle Fintech-Innovation de l'ACPR a organisé son 3^e Tech Sprint sur le thème de l'intelligence artificielle (IA) générative au service de la supervision.

Le défi consistait à identifier les opportunités offertes par l'IA générative (plus particulièrement les grands modèles de langage (LLM) tels que ChatGPT) et prototyper un outil qui utilise cette technologie pour répondre aux besoins du superviseur.

Les résultats des travaux menés durant le Tech Sprint se sont révélés très encourageants et ont permis d'illustrer le potentiel de l'IA générative pour la supervision.

Du 27 au 29 février 2024, l'ACPR a organisé son 3^e Tech Sprint¹ autour d'une thématique interne à l'ACPR : explorer le potentiel LLM pour la supervision.

Il avait également la particularité de faire travailler ensemble des *data scientists* externes à la Banque de France et des experts métier de l'ACPR. Au total, huit équipes ont été constituées et quasiment tous les métiers de l'ACPR ont été représentés.

Déroulé de l'évènement

La première journée a été consacrée à l'accueil, la constitution des équipes, l'idéation et la prise en main de l'environnement technique. Dans le courant de l'après-midi, les équipes se sont lancées dans les développements de leur prototype, qui se sont poursuivis tout au long de la 2^e journée.

Après deux jours de sprint, chaque équipe a présenté sa solution sous la forme d'un « **pitch** » d'une **dizaine de minutes**.

Le jury, présidé par Evelyne Massé, secrétaire générale adjointe de l'ACPR et composé de représentants de la Banque de France et de l'ACPR, a ensuite délibéré pour distinguer les trois prototypes les plus convaincants, sur la base des critères suivants : pertinence du cas d'usage, originalité de la solution, degré de maturité de la solution et possibilité de transposition à un usage réel, réussites techniques, clarté de la présentation finale.

¹ Le [1er Tech Sprint](#) portait sur l'explicabilité des algorithmes en boîte noire et le [2ème Tech Sprint](#) sur la mutualisation confidentielle de données

Mention spéciale aux équipes gagnantes

À la première place, Léo Leroy, Rémy Siahaan—Gensollen et Théo Lartigau (étudiants ENSAE). L'équipe était accompagnée de Meven Barrillot et Chérine Kalafate de la direction du contrôle des banques de l'ACPR ; elle a démontré, avec le prototype développé, le potentiel des LLM pour l'aide à l'analyse de conformité.

Sur la deuxième marche du podium, Kamil Stos (étudiant ENSAE) et Margaux Rodrigues. L'équipe était accompagnée de Benjamin Segade et Bastien Salle de la direction du contrôle des pratiques commerciales de l'ACPR et a proposé un outil intégrant notamment des LLM pour cartographier certains produits financiers offerts au public.

Et en troisième position, Mohammed Issa et Loic Steve Fohoue Chendjou (étudiant EPITA). L'équipe était accompagnée d'Hélène Gelé et Oussama Bendriss de la direction du contrôle des assurances de l'ACPR et a proposé d'utiliser les LLM comme assistant à l'analyse des risques.

Les perspectives

Bien que portant uniquement sur des données publiques pour des raisons de confidentialité, le Tech Sprint a permis de réaliser des prototypes d'outils dont les performances sont très prometteuses, notamment :

- des réponses sous forme de tableau, de graphiques ou de synthèse à des questions complexes posées sur un corpus de documents ;
- des résumés de rapports

Dans le prolongement de ces prototypes et en lien avec les experts métier, le Pôle Fintech de l'ACPR va poursuivre les expérimentations afin d'explorer tout le potentiel de l'IA générative pour la supervision. Il s'agit d'être à la fois plus performant, de dégager du temps pour des tâches à plus forte valeur ajoutée et de pouvoir mesurer la fiabilité des résultats obtenus.

Ces travaux s'inscrivent plus largement dans la feuille de route de la Banque de France sur l'IA.